

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le vendredi 19 février 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Jean-Claude TALLOBRE et Grégory PITOT.

Absentes excusées : Mesdames Françoise DOUBLET et Claudine PASTRE.

Pouvoir : Mme Claudine PASTRE donne pouvoir à Mme Christine PEGHAIRE.

Secrétaire de séance : M. Georges BERINGER.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil l'ajout à l'ordre du jour deux délibérations concernant des ouvertures de crédit pour régler des dépenses d'investissement sur le budget communal et le budget assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020

Pas de remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Délibération : mise en place diagnostic et schéma directeur AEP – l'obtention d'aides financières par le département et l'agence de l'eau Loire Bretagne est soumis à l'engagement de celui-ci par la collectivité.

L'estimatif de l'étude est de 40 000 €uros avec 80 % de subvention, reste à charge pour la commune 8 000 €.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération : convention avec le Département, service eau et assainissement, pour la rédaction du cahier des charges, l'aide à consultation des cabinets spécialisés et le suivi de l'étude pour la mise en place du diagnostic- contrepartie financière de l'ordre de 0,50 €/habitant pour la collectivité soit :

534 habitants (population DGF) x 0,50 € = 267 €uros.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération : annexe financière 2021 à la convention d'assistance technique du département en matière d'assainissement et de protection de ressource en eau potable (534 €uros) :

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

5) Voir question 3

6) Délibération : demande de 2 habitants de Flagheac pour l'achat d'une partie du domaine public (Madame Saadi et Mr Bretin) :

Vote : CONTRE : 9 voix - POUR : 0 voix – ABSTENTION : 1 voix (Yvon Darne).

7) Demande de subvention par Mélodica pour 2 élèves résidant sur la commune (Chloë Kirache et Robine Pialot).

Adoptée à la majorité des membres présents (9 voix) – Contre : 1 voix (Yvon Darne).

8) Délibération : proposition d'honoraires d'un cabinet d'avocats pour mettre en œuvre la procédure de biens sans maîtres afin de faire rentrer certains biens dans le bien privé de la commune :

Biens concernés :

Immeuble Juillard : montant des honoraires : 800 Euros

Immeuble Leyreloup : montant des honoraires : 900 Euros

Immeuble Lonjon : montant des honoraires : 900 Euros

Immeuble Leroux : montant des honoraires : 900 Euros

Pas de suite donnée pour l'instant.

9) Consultation des électeurs ayants droits des biens de section de L'Huguenot :

4 habitants concernés par ce vote, 4 voix pour la vente du terrain.

Le terrain sera vendu au tarif délibéré de 1,60 Euros le mètre carré.

Approuvé à l'unanimité.

10) Délibération : suite à l'impossibilité d'épandage des boues de la STEP du bourg, en raison du COVID, deux solutions :

- Traitement des boues par la station de la ville de Brioude pour un coût d'environ 7 000 Euros ou
- Apport de lait de chaux dans le silo avec mise en place d'un agitateur, coût de 8 000,16 Euros.

Cette solution est retenue à l'unanimité.

11) Délibération : demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le traitement des boues de la STEP du bourg afin de les épandre :

Demande de subvention (40 %) approuvée à l'unanimité.

12) Projet de délibération : classe modulaire (achat ou continuité de location)

L'effectif prévisible pour la rentrée 2021/2022 devrait être stable voire en légère progression (49 élèves au lieu de 46)

Le coût de location actuelle est de 1 000 Euros/mois. Si achat d'un modulaire, la Région peut aider à hauteur de 50 %.

Deux devis nous ont été proposés :

- Société BCM ISSOIRE : 54 769,86 Euros HT (option volets électriques : 2 039,59 € HT)
- Société PORTAKABIN (loueur actuel) : 64 222,66 Euros HT

La majorité des membres présents (1 abstention : Gilles Béringer, aussi bien pour la continuité de location que l'achat) opte pour l'achat d'un modulaire avec choix de l'Entreprise BCM à ISSOIRE (avec l'option volets électriques).

13) Information : appels à cotisation :

- Association Maires de France (192,15 Euros) : approuvé à l'unanimité,
- Association des Maires ruraux (75 Euros) : approuvé à l'unanimité,

- Association Nationale des Saint Georges de France (47,60 €uros), approuvée à la majorité des membres présents (9 voix) – CONTRE : 1 voix (Gilles Béringer).

14) Demande de subvention par le comité du Secours Populaire de Brioude et l'APF France Handicap : refus à l'unanimité.

15) Délibération : ouverture de crédit pour régler des dépenses d'investissement sur le budget assainissement d'un montant de 8 000 €uros au compte 2158.

Cette dépense concerne le traitement des boues de la Station d'Épuration du bourg.

Délibération votée à l'unanimité.

16) Délibération : ouverture de crédit pour régler des dépenses d'investissement sur le budget communal d'un montant de 1 000 €uros au compte 2188.

Cette dépense concerne l'achat de panneaux de signalisation et d'un miroir.

Délibération votée à l'unanimité.

Diverses informations communiquées par Monsieur le Maire

- La Direction Départementale des Territoires (DDT) demande si la commune met gratuitement les locaux mis à disposition des sociétés de chasse et de pétanque. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre ces locaux gratuitement à disposition de ces 2 sociétés.
- Recrutement pour le remplacement de Xavier Riol (employé municipal) en retraite au 1^{er} mars 2021.
22 candidatures reçues, présélection de 4 candidats. Le candidat retenu sera désigné dans la semaine 8 avec un premier CDD de 6 mois, puis un deuxième CDD de 6 mois suivi éventuellement d'un CDI.
- Projets travaux d'assainissement collectifs des villages de La Morge et Flagheac :
La Morge : le début des travaux est envisagé fin du deuxième trimestre 2021.
L'enfouissement des réseaux secs par ENEDIS s'élève à 14 262,24 €uros (estimation Syndicat d'Énergie) pour un reste à charge de 7 800 €uros et pour FRANCE TELECOM (Orange) : 2 710,26 €uros à charge de la commune.
- Suite à la visite de Monsieur Jean Pierre Vigier, Député, le 18 février, Monsieur le Maire nous informe qu'en l'éventualité d'un projet de construction d'une nouvelle mairie, la Région peut subventionner à hauteur de 50 %.
En cas de DETR, voire programme LEADER, on peut espérer 80 % de subvention au total.
- Diverses interventions :
Jean Claude Tallobre intervient sur l'efficacité du déneigement sur la commune haute. Une réflexion sera menée par la Commission des chemins pour le recrutement d'un opérateur « local ».
- Christine Peghaire signale la dégradation, du chemin à Flagheac, allant de la maison Delorme à la route du Suc.
La Commission des chemins va étudier lors de sa prochaine réunion du 1^{er} mars les travaux à entreprendre.

La séance est levée à 22h45.